DEC2026-005

DECISION DU MAIRE
Signature d'un bail dérogatoire
Au 28/34 rue Edmond Bellin à LION SUR MER
Un local à usage de salon de Coiffure

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 portant délégations du conseil municipal au Maire dans certaines matières pour la durée du mandat et notamment ; pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- VU la vacance du local ;

DECIDE

ARTICLE 1 D'approuver la signature d'un bail dérogatoire avec Monsieur MARIE David dont le siège social se situe 8, rue de la Mare – 14280 SAINT-CONTEST identifié au SIREN sous le numéro 392 488 680 à compter du 26 octobre 2026 pour 5 mois et 7 jours pour la location du local situé dans la résidence 28/34 rue Edmond Bellin – 14780 LION SUR MER à vocation de salon de coiffure.

ARTICLE 2 Que cette location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de :
600€ ttc/mois + 100€ ttc/ mois provision sur charges.

ARTICLE 3 D'acter que la commune de LION SUR MER en tant que propriétaire ne souhaite pas recevoir de dépôt de garantie.

ARTICLE 4 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

P.J. Bail dérogatoire

Fait à Lion sur Mer, le 23 octobre 2026
La Maire
Magali SAINT

MAIRIE DE LION-SUR-MER (Calvados)

Transmis en Préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026